



Risque de se faire virer du travail à cause d'un soupçon de vole

Par **lemouns**, le **06/03/2011** à **14:57**

Bonjour,

Je suis chauffeur livreur en intérim depuis le 17 janvier.

Le vendredi 5 mars, je devais livrer une personne, arrivé sur place, la porte d'entrée de l'immeuble est ouverte donc je monte au 2ème, je tape dans une porte un monsieur ouvre je lui demande si c'est bien l'appartement de Madame X, celui-ci me répond non c'est juste au dessus donc je monte et je vois la porte ouverte (pensant que c'est madame X qui l'avait laissée ouverte pour le livreur) je rentre je pose mon premier colis, je redescend prendre le reste, je remonte et ne voyant personne je demande si il y a quelqu'un, personne me répond. Je décide d'appeler mon responsable qui me dit de joindre le service client chose que je fais, le service client me dit de repasser plus tard. Je récupère mes colis et je repars.

Environ 3 h plus tard, je reçois un appel d'une dame (Madame X) qui m'accuse de lui avoir volé une somme d'argent, de ce fait, je décide d'appeler mon responsable lui faisant part de la chose. Il me dit on voit cela quand tu auras fini. Continuant ma livraison, le service client m'appelle et me demande si je peux livrer Madame X en fin de tournée, je leur répond oui "y a pas de soucis mais elle m'accuse de lui avoir dérobé de l'argent", le service client me dit de voir avec mon responsable, donc je l'appelle, je lui soumet le problème, il me rappelle pour me dire : tu diras que c'est pas toi qui est venu la livrer, que t'as échangé avec le livreur, je lui réponds "d'accord".

En fin de tournée, je livre madame X tout en étant poli, calme comme j'ai l'habitude de faire, elle me fait part de son vol d'argent en me disant : "je ne veux pas accuser n'importe qui" je lui réponds "je suis désolé pour vous Madame mais vous avez accusé un livreur". Une fois avoir

terminé, je rentre à l'entrepôt après avoir rangé le matériel, le responsable me dit qu'ils allaient prendre une décision lundi 7 mars concernant mon maintien ou non dans la société.

Ma question est la suivante : Ont-ils le droit sur des soupçons infondés de mettre un terme à ma mission intérimaire ? Que puis-je faire ? Puis-je porter plainte au civil ou au pénal pour dénonciation calomnieuse ?

Merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **06/03/2011** à **22:07**

Avez-vous le droit de pénétrer chez les gens sans leur accord sous prétexte que la porte est ouverte ? Je pense que non, et ça pourrait être un motif de licenciement

Par **lemouns**, le **07/03/2011** à **09:04**

La porte de l'immeuble était ouverte, j'ai sonner et je suis monté, je pensais que le client(e) avait ouvert la porte. Je n'ai rien fait de mal et surtout je ne pensais pas que cela allait prendre une telle ampleur.

Merci

Par **lemouns**, le **07/03/2011** à **09:09**

je voudrais savoir svp, quelle sera la procédure pour me licencier ?

Merci

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2011** à **12:43**

Bonjour

vous êtes intérimaire ce qui signifie que votre employeur n'est point la société pour laquelle vous livrez mais la société d'interim qui vous a assigné à cette mission.

En conséquence il convient de voir quel contrat vous avez signé avec la société d'interim.

Par **lemouns**, le **07/03/2011** à **13:00**

c'est à dire s'il vous plait?

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2011 à 13:01**

avez vous signé un contrat à durée déterminée avec la société d'intérim?

Par **lemouns**, le **07/03/2011 à 14:18**

la société d'intérim m'envoie la période dans laquelle je vais travailler tout simplement sinon je n'ai rien signé avec.

Par **lemouns**, le **07/03/2011 à 14:19**

j'aimerais aussi savoir ce que je peux faire contre la personne qui m'a accusé de vol auprès de la société???

Merci

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2011 à 14:41**

Vous pourrez toujours intenté une action civile encore faudra t il que la société reconnaisse que vous avez été remplacé dans cette mission à cause de cette affaire. Difficile.

Mais pourquoi pensez vous que la société va donner des suites à cette affaire. Lors de votre retour au dépôt vous a t on dit quelque chose dans ce sens?

Par **lemouns**, le **07/03/2011 à 14:45**

Tout à fait,je me suis entretenu avec le responsable d'exploitation du site qui m'a fait comprendre qu'il y aurait des chances pour que je parte.C'est énervant de perdre son poste par les temps qui court à cause d'une dénonciation calomnieuse et d'avoir le sentiment d'etre respponsable d'un acte qu 'on a pas commis.C'est frustrant.

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2011 à 15:22**

la dénonciation calomnieuse sera difficilement retenu puisqu'il faut que la personne ait manifestement menti ce qui semble difficile à prouver. Cette cliente soupçonne le vol par le

livreur. Comment prouver d'une part qu'aucun vol n'a été commis, d'autre part que vous n'étiez pas sur les lieux au moment du vol et que cette dame le savait.

Par **lemouns**, le **07/03/2011** à **17:16**

Concrètement qu'est-ce qui peut se passer?